

INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

Brèves

MAROC : PRÈS DE 200 MIGRANTS SÉNÉGALAIS SECOURUS AU LARGE DU SAHARA PAR LES AUTORITÉS

Trois corps sans vie repêchés et plus de 200 personnes secourues : voici le bilan d'une opération de la marine marocaine au large des côtes du Sahara occidental. Il s'agissait de deux embarcations de migrants partis du Sénégal à destination des îles espagnoles des Canaries, mais qui ont rencontré des difficultés durant leur traversée.

ONU : ANTONIO GUTERRES CONDAMNE «DES VIOLATIONS» À GAZA ET PROVOQUE LE COLÈRE D'ISRAËL

Réuni mardi, le Conseil de sécurité a réclamé la libération des otages détenus par le Hamas et l'accès à l'aide pour les civils palestiniens. Le patron de l'ONU, Antonio Guterres a demandé un "cessez-le-feu humanitaire, et il a dénoncé les "violations du droit humanitaire" à Gaza, ce qui a provoqué la colère d'Israël.

SOUDAN : LES NÉGOCIATIONS SOUS MÉDIATION AMÉRICANO-SAUDIENNE VONT REPREDRE

Les négociations entre l'armée et les paramilitaires en guerre depuis plus de six mois au Soudan vont reprendre sous médiation américano-saoudienne à Jeddah, en Arabie saoudite, a annoncé hier l'armée dirigée par le général Abdel Fattah al-Burhane. Depuis le 15 avril, le conflit a fait plus de 9.000 morts, selon un bilan très sous-estimé de l'ONU, et 5,6 millions de personnes déplacées et réfugiées.

Rassemblées par JMN

Israël-Gaza: nouveau vote hier au Conseil de sécurité de l'ONU

Josiane MBANG NGUEMA (source AFP)
Libreville/Gabon

Le Conseil de sécurité de l'ONU divisé devait se prononcer après-midi sur deux nouveaux projets de résolution sur la guerre entre Israël et le Hamas, élaborés par la Russie et les Etats-Unis, a-t-on appris de sources diplomatiques.

Après le rejet la semaine dernière de deux textes préparés par la Russie et le Brésil, deux nouveaux projets de résolution étaient soumis au vote, ont précisé des sources diplomatiques à l'AFP.

Le nouveau projet russe vu par l'AFP appelle à nouveau à "l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu humanitaire durable et totalement respecté", et condamne "toutes les violences et hostilités contre les civils".

Mais contrairement au texte qui avait recueilli la semaine dernière les votes favorables de seulement cinq pays, le nouveau projet mentionne spécifiquement le Hamas et "condamne les attaques abominables" du mouvement islamiste palestinien en Israël le 7 octobre. Pour être adoptée, une résolution nécessite l'approbation d'au moins 9 des 15 membres du Conseil, sans veto d'un des cinq membres permanents (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Russie, Chine).

Les Etats-Unis avaient mis leur veto la semaine dernière à une résolution élaborée par le Brésil, qui avait récolté 12 voix en sa faveur. Washington avait alors fustigé l'absence de mention du "droit d'Israël à se défendre".

Mais le projet américain de résolution vu par l'AFP affirme "le droit de tous les Etats à l'autodéfense", pas seulement Israël. Il appelle également à des "pauses humanitaires".

Mais l'ambassadeur russe Vassili Nebenzia a indiqué mardi qu'il ne pourrait soutenir ce projet américain, dénonçant l'absence d'appel à un cessez-le-feu.

"Si les deux projets sont rejetés", les 10 membres non permanents du Conseil pourraient présenter leur propre texte, a indiqué une source diplomatique.

Face à la division affichée du Conseil de sécurité, l'Assemblée



Les membres du Conseil de sécurité ont du mal à s'accorder sur les projets de résolution.

générale de l'ONU se saisira de la question lors d'un débat programmé ce jeudi.

Même si les résolutions de cette Assemblée qui représente tous

les Etats membres de l'ONU, sans veto, ne sont pas contraignantes, les pays arabes travaillent sur un texte qui pourrait être soumis au vote cette semaine, selon des

sources diplomatiques. Ce projet vu par l'AFP appelle en particulier à un "cessez-le-feu immédiat" et un accès humanitaire "sans entrave" à la bande de Gaza.

Sénégal: l'opposant Sonko, en service de réanimation, dans un état "très faible"

JMN (source AFP)
Libreville/Gaon

L'opposant Ousmane Sonko, qui dénonce sa détention depuis fin juillet et qui a repris sa grève de la faim il y a huit jours, est dans un état "très faible" dans un service de réanimation d'un hôpital de Dakar, a affirmé hier son avocat à l'AFP. "Il est tombé dans le coma le 23 octobre. Il a repris connaissance le même jour mais il est dans un état très faible. Les soins continuent", a déclaré Me Ciré Clédor Ly, qui dit avoir pu discuter avec son client mardi.

"La situation est alarmante", estime-t-il. "Les médecins lui administrent des soins qu'il n'est pas en mesure de refuser", a-t-il précisé. "Je lance un appel solennel au chef de l'Etat parce qu'il a les moyens de mettre fin à cette situation", a-t-il ajouté.

Candidat à la présidentielle de février 2024, M. Sonko, 49 ans, troisième de la présidentielle de 2019, accuse le président Macky Sall, qui s'en défend, de vouloir l'écartier du scrutin par des pro-



L'opposant Ousmane Sonko est très affaibli par sa grève de la faim.

cédures judiciaires. M. Sall, élu en 2012 pour sept ans et réélu en 2019 pour cinq ans, a annoncé début juillet ne pas se représenter. Après une condamnation pour diffamation contre un ministre, M. Sonko a été déclaré coupable le 1er juin de débauche de mineure et condamné à deux ans de prison ferme. Absent au procès, il a été condamné par contumace puis radié des listes.

Un juge de Ziguinchor (sud) a annulé la semaine passée la radiation sur les listes mais la candidature de l'opposant est encore loin d'être garantie. La Direction générale des élections, qui dépend du ministère de l'Intérieur, refuse de lui délivrer les formulaires devant servir à recueillir les parrainages nécessaires à une candidature, arguant que la décision du juge "n'est pas définitive".